

Initiatives ministérielles

la survie de notre pays dépendent de l'immigration. Malheur à nous si nous l'oublions.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je voudrais revenir sur un sujet plus précis dont a traité mon collègue de Thunder Bay—Nipigon. Il s'agit des visas de visiteur et de la façon très discrétionnaire dont les agents des visas dans nos ambassades et hauts-commissariats traitent les demandes.

Je peux citer plusieurs cas, rapportés à mes bureaux de circonscription, où des familles de ma circonscription ont voulu faire venir des parents de leur pays d'origine pour qu'ils puissent assister à des événements au Canada, mais ces derniers ont vu leur demande de visa rejetée de façon très arbitraire par les agents des visas à l'étranger.

Bon nombre des personnes dont je parle résident depuis longtemps dans ma circonscription et jouent un rôle actif dans la société canadienne. Ces gens jouissent du respect des membres de leur collectivité, de la population de leur province et de l'ensemble du pays. Ces citoyens se sont vu priver du droit de rencontrer des membres de leur famille vivant à l'étranger à cause d'une décision arbitraire prise par les agents des visas dans nos hauts-commissariats et ambassades.

Dans certains cas, des personnes désireuses de venir au Canada comme visiteurs n'ont même pas été autorisées à faire une demande écrite à cette fin. Permettez-moi de donner quelques exemples. Un de mes électeurs travaille dans le domaine de l'import-export. Un de ses associés, une femme âgée entre 25 et 35 ans, est citoyenne des Philippines. Dès qu'elle s'est présentée aux fonctionnaires de l'immigration canadienne, ces derniers l'ont jugée inadmissible en tant que visiteur au Canada.

Cette décision s'explique par le fait que, selon des agents des visas à l'étranger, les femmes de certains pays qui sont en âge de se marier sont susceptibles de violer les conditions liées à leur visa en essayant d'épouser un Canadien et de faire ensuite une demande d'immigrant reçu. La femme dont il est ici question s'est même vu refuser le droit de présenter une demande de permis.

Le résident de ma circonscription m'a écrit pour me demander d'écrire une lettre de recommandation soulignant le fait que cette femme était déjà venue au Canada munie d'un visa de visiteur valable pour 60 jours, afin d'effectuer des transactions commerciales. Elle avait voyagé au Canada à la recherche de marchés et de produits à commercialiser aux Philippines, puis elle était retournée dans son pays avant même l'expiration de son

visa. En fait, cette femme a eu, en tant que visiteur, un comportement exemplaire.

Elle a pourtant essuyé un refus dès qu'on l'a vue, et on ne l'a même pas autorisée à présenter une demande écrite de visa. L'agent d'immigration l'a tout simplement renvoyée dès qu'il l'a vue, jugeant sans doute que, parce qu'elle était en âge de se marier, elle ne répondait pas aux critères d'admissibilité de la catégorie visiteur.

C'est arrivé plusieurs fois. Ainsi le cas de deux jeunes femmes au Chili qui ont voulu faire une demande de visa de visiteur pour venir au Canada et l'ont appris de façon tout à fait arbitraire—en fait, au départ, elles hésitaient à s'adresser à l'ambassade du Canada au Chili. D'autres personnes qui avaient fait une demande avant elles leur avaient dit que des jeunes femmes de leur âge, que l'agent des visas estime en âge de se marier, ne sont pas considérées comme des visiteurs acceptables au Canada parce que l'on craint qu'elles n'essaient d'épouser un Canadien, puis de faire une demande afin qu'on les autorise à rester au Canada.

Je dois faire remarquer que les femmes de leur âge ne sont pas autorisées à faire une demande. Elles se voient tout simplement refuser à vue de nez le droit de venir au Canada, tout ça à cause d'une décision discriminatoire des agents des visas qui estiment qu'elles sont en âge ou en droit de se marier.

À mon avis, le processus actuel est extrêmement arbitraire et se prête à ce type de décisions discriminatoires. La loi doit prévoir une disposition qui permet avant tout à une personne qui demande un visa de visiteur de le faire par écrit et d'expliquer les raisons pour lesquelles elles estiment que sa demande devrait être acceptée. Si sa demande est rejetée, elle devrait avoir le droit de connaître les raisons du rejet, de savoir pourquoi l'agent des visas estime qu'elle n'est pas un visiteur acceptable, et il devrait exister une procédure qui lui permette de faire appel.

Ce qui m'inquiète, c'est que nombre de ces gens demandent à leurs parents au Canada d'obtenir de leur député une lettre de recommandation, attestant qu'ils ont leur résidence au Canada, que ce sont de bons citoyens, et qu'en fait la personne à l'étranger qui fait une demande—dont on ne sait rien si ce n'est ce que la famille veut bien nous en dire—ne risque pas d'enfreindre les conditions dont est assorti le visa et de rester au Canada jusqu'à l'expiration de son visa.

Comme je l'ai dit, le processus est arbitraire, et c'est le politiser que de demander aux gens d'aller voir leur dé-